

Conditions Générales de Vente

Inscription et participation aux formations organisées par Therapio ASBL

Préambule

Therapio est une association sans but lucratif de droit belge, dont le siège est établi Rue du Veneur 54A, 7830 Graty, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0684715773 (temporairement repris sous Assistool SRL). Son objet est de développer et de valoriser la formation continue à destination des professionnels, au travers de comités thématiques spécialisés. Le comité Logopedio, par exemple, couvre le champ de la logopédie.

Les présentes conditions (ci-après, les « CGV ») encadrent l'ensemble des inscriptions aux formations proposées par Therapio et ses comités. Elles s'appliquent à toute personne, physique ou morale, qui s'inscrit à une formation (ci-après, le « Participant »). Therapio est désignée indifféremment ci-après par « l'ASBL » ou « l'Organisateur ».

Pour toute question relative aux présentes CGV ou à une inscription, Therapio peut être jointe par courriel à info@therapio.be. Les informations complémentaires sont disponibles sur logopedio.be.

Article 1 : Champ d'application et acceptation

Les présentes CGV régissent la relation entre Therapio et le Participant pour toute inscription à une formation organisée par l'ASBL ou par l'un de ses comités. Une « formation » désigne, au sens large, toute activité pédagogique proposée au catalogue en ligne (atelier, séminaire, module, webinaire, congrès, journée d'étude...), dont les caractéristiques — thématique, intervenants, dates, durée et contenu — sont détaillées dans la fiche descriptive publiée sur le site.

L'inscription via le formulaire en ligne emporte acceptation pleine et sans réserve des présentes CGV. Au moment de valider son inscription, le Participant coche une case confirmant qu'il en a pris connaissance et qu'il s'engage à les respecter ; cette validation a valeur d'accord contractuel entre les parties.

Les CGV applicables à une inscription sont celles en vigueur au moment où celle-ci est finalisée. Therapio peut faire évoluer ses CGV à tout moment ; les modifications ne s'appliquent qu'aux inscriptions postérieures à leur mise en ligne.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et d'éventuelles conditions particulières écrites acceptées par Therapio, les conditions particulières prévalent pour la formation concernée uniquement.

Article 2 : Inscription

L'inscription se fait en ligne via le site de Therapio ou celui du comité organisateur. Une place n'est définitivement attribuée qu'après réception, par Therapio, du paiement intégral des frais prévus. En l'absence de règlement complet, l'ASBL se réserve la possibilité de libérer la place au profit d'un autre candidat.

Les inscriptions sont enregistrées selon leur ordre de réception, dans la limite des places ouvertes. Dès qu'une inscription est validée, un courriel récapitulatif ainsi que la facture correspondante sont adressés au Participant à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

Certaines formations peuvent être soumises à des prérequis (diplôme, profession, spécialisation...) précisés dans la fiche descriptive. Therapio se réserve le droit de ne pas donner suite à une inscription si le Participant ne remplit pas ces conditions ; le paiement éventuellement déjà effectué lui est alors remboursé intégralement.

Article 3 : Tarifs, modalités de paiement et retard

3.1. Tarifs et TVA

Le tarif de chaque formation est indiqué en euros sur sa fiche descriptive. Il couvre, sauf mention contraire, l'accès à la formation et les éventuels supports pédagogiques remis aux participants.

Therapio, en sa qualité d'ASBL œuvrant dans le domaine de la formation professionnelle continue, peut bénéficier d'une exonération de TVA sur ses prestations, dans les limites prévues par la législation belge. Le traitement TVA effectivement applicable figure, le cas échéant, sur la facture.

3.2. Modes de paiement

Le Participant s'acquitte des frais au moment de son inscription, selon l'un des deux modes suivants :

- paiement en ligne sécurisé via la plateforme Mollie (carte bancaire, Bancontact, etc.) ;
- paiement par virement bancaire (disponible ultérieurement dès que l'ASBL sera constituée)

Quel que soit le mode retenu, le règlement intégral doit parvenir à Therapio 1 mois avant le 1er jour de formation et 15 jours après son inscription. À défaut, l'inscription est considérée comme caduque et la place redevient disponible.

3.3. Retard de paiement

À défaut de paiement à échéance, des intérêts de retard sont exigibles de plein droit, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, au taux légal applicable — taux légal de droit commun pour le Participant consommateur, taux légal en matière de transactions commerciales pour les autres Participants.

Article 4 : Annulation, rétractation et force majeure

4.1. Annulation à l'initiative du Participant

Tout désistement doit parvenir à Therapio par courriel à contact@logopedio.be. La date de réception du message par Therapio fait foi pour l'application des règles qui suivent.

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- plus de 1 mois calendrier avant le début de la formation : les sommes versées sont intégralement restituées, à l'exception, le cas échéant, des frais irrécupérables liés aux moyens de paiement (commissions Mollie, frais de virement international, etc.) ;
- 1 mois ou moins avant le début de la formation : aucun remboursement ne peut être accordé, la totalité du tarif reste due à l'ASBL ;
- absence le jour de la formation sans avertissement préalable : la place est considérée comme consommée ; aucune restitution n'est due.

Un Participant empêché peut se faire remplacer par une personne répondant aux conditions d'accès de la formation, sans frais administratifs, à condition d'en informer Therapio par écrit avant le début de la session. Le remplaçant adhère dès lors aux présentes CGV.

4.2. Annulation ou report à l'initiative de Therapio

Therapio peut être amenée à annuler ou à reporter une formation, notamment dans les cas suivants :

- nombre d'inscrits insuffisant pour garantir la qualité pédagogique de la session ;
- indisponibilité d'un ou plusieurs intervenants (maladie, empêchement sérieux...) ;
- indisponibilité du lieu ou de la plateforme technique initialement prévus ;
- survenance de tout événement empêchant la tenue de la formation dans des conditions satisfaisantes.

Dans ces situations, Therapio en informe les Participants concernés dans les meilleurs délais par courriel et leur propose, par ordre de préférence : un report vers une autre date, à défaut un avoir utilisable sur une autre formation de Therapio, à défaut le remboursement intégral des sommes versées.

Ce remboursement ou ce report constitue la seule compensation à laquelle Therapio peut être tenue. Les frais annexes que le Participant aurait engagés de son côté (transport, hébergement, repas, absence de revenus...) restent à sa charge.

4.3. Rétractation du Participant consommateur

Lorsque le Participant agit en qualité de consommateur* et que la formation est programmée plus de 14 jours après son inscription, il dispose, en application du Livre VI du Code de droit économique, d'un délai de 14 jours calendrier pour renoncer à son inscription, sans devoir en justifier le motif. La renonciation se notifie par courriel à contact@logopedio.be. Les sommes déjà perçues sont alors remboursées sur le moyen de paiement utilisé.

Lorsque la formation démarre avant l'expiration de ce délai de 14 jours, le Participant reconnaît expressément, en acceptant les présentes CGV, demander le commencement immédiat de l'exécution du service et renoncer de ce fait à son droit de rétractation.

**Est consommateur toute personne physique qui agit à des fins étrangères à son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.*

4.4. Force majeure

La force majeure, au sens du droit belge, dispense les parties de l'exécution de leurs obligations pour la durée de l'empêchement, sans indemnité de part ou d'autre. Entrent typiquement dans cette qualification, sans que la liste soit exhaustive : un sinistre affectant le lieu de formation, une décision d'autorité imposant la suspension de l'activité, une défaillance massive et prolongée des réseaux indispensables au distanciel, ou le décès d'une partie.

Lorsque le Participant se trouve dans l'impossibilité absolue de participer pour un motif relevant de la force majeure, dûment justifié, Therapio s'efforcera de lui proposer un report sur une session ultérieure, dans la limite des places disponibles.

Article 5 : Déroulement de la formation et comportement attendu

La fiche descriptive publiée en ligne pour chaque formation constitue l'engagement pédagogique de Therapio. Si les circonstances l'exigent (indisponibilité de dernière minute d'un intervenant, ajustement de programme...), Therapio peut adapter le déroulé ou faire appel à un intervenant de remplacement, tout en veillant à préserver la cohérence pédagogique globale de la session.

Le Participant s'engage à :

- suivre la formation du début à la fin et à signer la feuille de présence (présentiel) ou à valider sa présence via l'outil distanciel ;
- être connecté ou présent quelques minutes avant le début de la session ;
- respecter le règlement intérieur du lieu d'accueil ou les consignes techniques de l'outil de visioconférence ;
- adopter une attitude de courtoisie et de respect envers les autres participants et les intervenants.

Tout manquement grave — propos ou gestes violents, discriminatoires, ou toute volonté manifeste de perturber le bon déroulement de la session — peut entraîner l'exclusion immédiate du Participant, sans remboursement et sans préjudice d'éventuelles poursuites.

À la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation est adressé au Participant. Sa réponse, non obligatoire, contribue à l'amélioration continue des formations proposées par Therapio.

Article 6 : Attestation de participation

À l'issue de la formation, Therapio remet au Participant une attestation nominative mentionnant la thématique abordée ainsi que le volume horaire suivi. Cette attestation est délivrée dès lors que :

- les présentes CGV ont été acceptées ;
- la présence effective du Participant est attestée ;
- les frais d'inscription ont été intégralement réglés.

L'attestation a pour vocation de documenter la participation à une activité de formation continue, par exemple dans le cadre des obligations déontologiques ou d'accréditation propres à la profession du Participant (logopèdes, notamment). L'acceptation de ce document par un tiers — ordre professionnel, union, fonds de remboursement, employeur... — relève exclusivement de la politique de ce tiers ; Therapio ne peut en garantir la prise en compte.

En cas d'absence partielle, l'attestation est ajustée au nombre d'heures effectivement suivies. En cas d'absence totale non justifiée, aucune attestation n'est délivrée.

Article 7 : Propriété intellectuelle et droit à l'image

7.1. Supports pédagogiques

Les supports mis à disposition dans le cadre d'une formation — diaporamas, notes, syllabus, vidéos, exercices, études de cas, bibliographies... — restent la propriété de leur auteur (formateur et/ou Therapio) et sont protégés par le droit d'auteur et les droits voisins.

Ces supports sont remis au Participant pour un usage strictement personnel, dans un cadre pédagogique. Toute autre utilisation — reproduction, partage, mise en ligne, adaptation, traduction, exploitation commerciale, etc. — est proscrite sans autorisation écrite préalable de Therapio et, le cas échéant, du formateur concerné.

Sauf accord exprès donné au préalable, les formations ne peuvent faire l'objet d'aucun enregistrement audio, vidéo ou de captures prolongées par les Participants. Lorsqu'un enregistrement (replay) est organisé par Therapio elle-même, il fait l'objet d'une information spécifique auprès des participants.

7.2. Images et vidéos de la session

Lors de ses formations, Therapio peut réaliser des prises de vue (photographies, vidéos) destinées à illustrer son activité, dans une finalité de communication institutionnelle : site internet, réseaux sociaux, rapports d'activité, supports promotionnels des futures sessions, etc. Ces captations visent à refléter l'atmosphère et la dynamique des formations, et ne ciblent pas un Participant en particulier.

En acceptant les présentes CGV, le Participant consent à l'utilisation de ces images dans le cadre non lucratif de l'ASBL, sans contrepartie financière. Il peut à tout moment, par simple courriel à contact@logopedio.be, demander que son image ne soit pas diffusée ou retirée des supports existants ; Therapio s'engage alors à ne pas publier les images sur lesquelles il serait identifiable ou à procéder au floutage nécessaire.

Article 8 : Responsabilité

Therapio met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer la bonne tenue de ses formations. Son engagement est un engagement de moyens : la qualité pédagogique est soignée, mais les bénéfices concrets que le Participant pourrait en retirer (évolution de carrière, résultats cliniques, obtention d'une accréditation...) ne peuvent faire l'objet d'une garantie de résultat.

La responsabilité de Therapio ne peut être recherchée pour les dommages indirects subis par le Participant (perte d'exploitation, manque à gagner, préjudice d'image ou moral, etc.). En toute hypothèse, le montant maximal susceptible d'être dû par Therapio au titre d'un litige avec un Participant est plafonné au tarif effectivement acquitté par ce Participant pour la formation en cause.

Le Participant conserve la garde de ses effets personnels pendant toute la durée de la formation. Therapio décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de matériel appartenant au Participant.

Article 9 : Données personnelles et confidentialité

Therapio traite les données personnelles du Participant dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD — règlement UE 2016/679) et de la loi belge du 30 juillet 2018. Des informations plus détaillées sont disponibles dans la politique de vie privée de l'ASBL, accessible sur <https://legals.assistool.be/>.

Les données collectées (identité, coordonnées, qualifications professionnelles, historique d'inscription, données de facturation) sont utilisées pour :

- traiter l'inscription, émettre la facture et assurer le suivi administratif ;
- communiquer avec le Participant à propos de la formation concernée (informations pratiques, rappels, supports...) ;
- émettre et transmettre l'attestation de participation ;
- informer le Participant, dans les limites fixées par la loi, des prochaines formations proposées par Therapio ;
- répondre aux obligations comptables et légales applicables à l'ASBL.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à ces finalités et, en toute hypothèse, pour la durée imposée par la loi (notamment 7 ans en matière comptable).

Le Participant bénéficie des droits classiques prévus par le RGPD : accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, opposition, retrait d'un consentement précédemment donné. Ces demandes se transmettent par courriel à dpo@logopedio.be. Il peut également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles — contact@apd-gba.be).

De manière réciproque, le Participant s'engage à préserver la confidentialité des informations auxquelles il pourrait avoir accès pendant la formation, en particulier les cas cliniques ou les situations personnelles évoquées par d'autres participants ou par les intervenants. Les coordonnées de ceux-ci ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de démarchage personnel.

Article 10 : Règlement des différends

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable. À défaut d'accord dans un délai raisonnable de deux mois à compter de la première notification écrite du différend, le litige sera porté devant les juridictions de l'arrondissement judiciaire de Tournai, qui sont seules compétentes.

Le Participant agissant en qualité de consommateur peut, par ailleurs, recourir au Service de Médiation pour le Consommateur (mediationconsommateur.be) ou à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (ec.europa.eu/consumers/odr).

Les présentes CGV sont régies par le droit belge.

Article 11 : Dispositions diverses

Si l'une des clauses des présentes CGV était jugée nulle, illicite ou inapplicable, les autres clauses continueraient à produire leurs effets. Les parties s'efforceraient, dans un tel cas, de la remplacer par une disposition de portée équivalente, dans le respect du droit applicable.

Le fait que Therapio n'invoque pas, à un moment donné, l'application stricte d'une disposition des présentes CGV ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir par la suite.

Seule la version française des présentes CGV fait foi ; toute traduction est fournie à titre indicatif.